

PRÉSENTÉ

*L'industrie porcine :
assurance de durabilité ou de précarité ?*

*Mémoire présenté au
Bureau d'audiences publiques sur l'environnement*

*Commission sur
le développement durable
de la production porcine
au Québec*

par

Liette Perreault
Inf., M.A.S., M. Éth.,
Doctorante-chercheure en développement régional à l'UQAR

et

Jules-André Loiselle
Citoyen de la Vallée de la Matapédia et membre de l'Union paysanne

Rimouski, le 5 mars 2003

TABLE DES MATIÈRES

	Page
Introduction	2
1. L'approche québécoise en santé, concernée par l'élevage industriel	5
Recommandations concernant la santé des Québécois et de leurs descendants	7
2. L'incompatibilité des mégaporcheries avec le développement rural	8
Recommandations concernant la protection du territoire agricole	9
3. L'industrialisation agroalimentaire, un risque pour le patrimoine québécois	10
Recommandations concernant la conservation de l'héritage patrimonial	11
4 En regard de la paix sociale : un dossier plutôt explosif...	12
Recommandations concernant la cohabitation harmonieuse des citoyens agriculteurs et des consommateurs, et la conciliation de leurs objectifs	14
Conclusion	15
Références	16 à 18

Introduction

Nous voulons au moyen du présent mémoire présenter un point de vue citoyen sur le développement de l'industrie porcine, dans une région qui offre des sensibilités particulières à plusieurs égards. Notre réquisitoire se veut celui de citoyens inquiets face à l'avenir de la société québécoise en tant que communauté culturelle particulière en Amérique. Nous sommes de la génération de ceux qui ont cru au Québec, qui ont cru dans les institutions québécoises, qui ont cru que nos lois refléteraient toujours les valeurs sûres dans lesquelles s'enracine notre développement.

Après nous être investis corps et âme dans la vie économique, culturelle et politique dans la Montérégie, nous avons décidé de consacrer les quelques années de notre retraite active au Bas-Saint-Laurent, là où nous avons des racines. Après dix ans de séjour dans un petit village de la Vallée de la Matapédia où nous avons acheté la maison ancestrale, nous sommes à même de constater l'échec d'une politique de population qui aurait pu consolider le sentiment d'appartenance des Québécois à leur région et assurer la pérennité des richesses dites naturelles.

Nous attribuons en grande partie le déclin démographique et économique de l'extrême Est du Québec à la fragilité des politiciens face au lobbyisme. Les communautés régionales qui déjà se débattent avec les sérieux problèmes du chômage et de l'émigration massive des jeunes qui en découle, sont sans doute celles qui sont susceptibles de souffrir le plus. Le laxisme des élus dans les dossiers de la pêche commerciale en Gaspésie, dans celui de l'exploitation industrielle de la forêt achève de miner la confiance des populations dans l'efficacité à long terme des « mesures » gouvernementales. L'incohérence est flagrante considérant les efforts des intervenants qui misent sur le développement de

l'économie touristique, sur l'intérêt nouveau des consommateurs pour les produits du terroir, voire sur l'attrait qu'exerce la campagne sur les nouveaux retraités blasés de la vie périurbaine de banlieue. L'alarme est sonnée ! Si nous avons aujourd'hui l'occasion d'être écoutés par la Commission c'est que fort heureusement ce signal d'alarme a été entendu en haut lieu. Cela grâce à la vigilance de groupes de citoyens, à la générosité de nombreux bénévoles qui s'organisent en coalitions et, à l'engagement d'artistes sincères qui ont sensibilisé l'opinion publique. Dans le dossier de l'industrie porcine, l'Est du Québec ne se fiera pas à des scénarios d'expérimentation, à des probabilités ni à de pieux vœux.

Parmi les éléments que les Québécois auront à prendre en considération quant à l'orientation générale à donner au développement économique et en particulier sur l'encadrement à instaurer pour l'industrie porcine, se situe le problème, central à notre avis, de l'occupation du territoire. Le Québec couvre une superficie vaste de 1 357 812 km² (Bruneau, 2000) ; c'est trois fois la surface de la France et trente deux fois celle de la Suisse. Avec une population qui dépasse à peine sept millions d'habitants, comparée à celle de la France, 58 millions, le Québec apparaît comme « un pays de distance et de dispersion » (Dugas, 1981). La politique agricole doit nécessairement s'aligner sur une politique de la population.

La volonté d'un Québec bien vivant dans toutes les parties de son corps est toujours bien présente dans le discours officiel depuis l'expérience du Bureau d'Aménagement de l'Est du Québec (BAEQ, 1965) en passant par le constat officiel de la disparité *Deux Québec dans un*, (1989) ; en témoignent également les *Politiques de développement local et régional* (1997) de même que la récente *Politique de la ruralité* (2001), pour ne nommer que celles-là. Pourtant, chacun est à même de pouvoir constater jusqu'à quel point l'étalement du territoire complique la gestion centralisée de programmes d'inspiration social-démocrate dans le respect des principes fondamentaux d'accessibilité à une information exacte et la participation citoyenne à la prise de décisions.

Une des tentations auxquelles le Gouvernement central pourrait céder serait une spécialisation encore plus poussée des « vocations régionales ». Le phénomène semble déjà bien enclenché. La dichotomie campagne/ville, qui avait profité au tourisme gaspésien dans les années soixante, a été supplantée dans la stratégie gouvernementale par le cliché de « régions-ressources » dédiées à l'exploitation de la mer, de la forêt, du sol, des rivières et du vent. Pendant ce temps, le centre du territoire (qui n'est le centre que dans l'esprit du planificateur) devenait le château fort de l'éducation, de la médecine spécialisée, de la haute technologie, des institutions financières et de la métropolisation culturelle.

Le projet social-démocrate d'une solidarité des Québécois sur l'ensemble du territoire émergeait de l'idéal d'émancipation de toute une communauté culturelle, mouvement que l'on a qualifié de révolution tranquille et qui prit forme concrètement dans des institutions comme notre système de santé et de notre système d'éducation, et dont une des plus belles réussites demeure sans doute l'Université du Québec et ses ramifications régionales : Chicoutimi, Hull, Trois-Rivières et Rimouski.

L'Université du Québec a mis en place un programme de deuxième et de troisième cycle en développement régional dont un programme de doctorat conjoint associant l'Université du Québec à Rimouski et l'Université du Québec à Chicoutimi réunissant une équipe de chercheurs engagés. Bien que nos propos n'obligent en rien ces personnalités de la communauté scientifique, plusieurs aspects de notre argumentation s'inspirent des travaux et publications de cette équipe multidisciplinaire.

Nous traiterons brièvement de l'importance de prendre en considération, en matière de développement durable de la production porcine, les impacts d'une éventuelle production porcine intensive au Bas-Saint-Laurent sur la santé, le développement rural, le patrimoine naturel et architectural, la paix sociale, bref sur un développement harmonieux et durable de la société québécoise.

1. L'approche québécoise en santé, concernée par l'élevage industriel

Parmi les documents qui ont été préparés par le Ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS, 2000) à l'intention de la Commission Clair, figurent des comparaisons entre l'Enquête Santé-Québec (1987) et l'Enquête sociale et de santé (1998). On y retrouve l'information que les affections respiratoires sont en nette progression au Québec, étant passé de 4,4 % à 5,8 %. D'autre part c'est un fait reconnu que chez les travailleurs en élevage industriel l'incidence de maladies respiratoires infectieuses et chroniques est plus élevée que dans l'ensemble de la population. La forte concentration de micro-organismes, de poussières et de produits gazeux, plus de quatre-vingt selon le médecin-conseil Benoît Gingras (1996), en serait responsable

Il est par surcroît démontré scientifiquement que même en deçà des seuils dangereux de toxicité respiratoire, l'exposition prolongée à des odeurs incommodantes peut engendrer divers malaises digestifs et cardio-vasculaires, le système nerveux étant particulièrement sensible aux perceptions olfactives. Au Québec, rappelons-le, c'est le concept élargi de l'état de bien-être biophysique, psychologique et social qui a servi de référence pour la *Loi sur les Services de Santé et les Services sociaux*.

Dans ce contexte socioculturel, il serait normal que les instances régionales œuvrant en santé publique soient appelées à interagir dans le processus décisionnel à titre d'experts à consulter dans le choix des sites d'implantation de porcheries industrielles. La pertinence d'une concertation inter institutionnelle au niveau régional s'appuie sur des cas vécus dont celui de cette école dans le village de Luceville, près de Rimouski, où les élèves doivent périodiquement se priver d'une récréation au dehors, tant l'air ambiant chargé des effluves de lisier de porc est perçu comme irrespirable.

Le risque de contamination de l'eau potable par le lisier est lui aussi bien documenté. Or, ce risque est d'autant plus réel que la technologie visant à réduire les inconvénients d'odeurs désagréables, et qui consiste à injecter dans le sol le liquide nauséabond, accélère la vitesse d'infiltration dans les eaux souterraines pour peu que le sol soit poreux. Si le risque de contamination par ruissellement est reconnu, il ne disparaît pas du seul fait qu'il devient moins perceptible pour le voisinage. Au contraire, l'utilisation de la nouvelle technologie permettant l'épandage dit *sympathique* du lisier à proximité de lieux habités, encourage plutôt l'*apathie* chez les gens concernés jusqu'à ce que leurs puits résidentiels et leurs réservoirs municipaux d'eau potable soient irrémédiablement contaminés.

Si le ministère de l'Environnement a rendu obligatoire le dépistage annuel des nitrates dans les systèmes individuels d'approvisionnement en eau potable, c'est que les nitrates sont réputés être cancérigènes alors qu'aucune technologie actuelle n'est vraiment efficace pour les éliminer d'un puits d'eau potable ; il faut compter de 10 à 20 ans, selon la botaniste Gisèle Lamoureux, pour retrouver un taux acceptable de nitrates à partir du moment où on aura cessé d'en ajouter. Sans compter que, et cela confirmerait l'origine agricole de la contamination, des pesticides sont souvent également présents, la plupart étant aussi cancérigènes, mutagènes et susceptibles de perturber les systèmes hormonal et immunitaire.

Dans le cas des infrastructures municipales, la pratique de lessivage de segments du réseau d'aqueduc avec des produits chlorés, lors de contamination par les coliformes, n'est pas sans effet cumulatif dommageable sur la santé. Près de 900 000 Québécois desservis en eau potable par de petites municipalités non tenues de filtrer l'eau de surface sont soumis à un risque additionnel selon l'information diffusée par le Devoir (Francoeur ; 2002), la réaction du chlore avec les particules organiques engendre la production de trihalométhanes, des molécules hautement cancérigènes. De plus, la tragédie de Walkerton a rappelé que même au Canada, il se peut que la population d'un village soit rendue malade avant que les autorités aient pu agir avec assez de célérité pour prévenir des décès.

Ce n'est pas sans raison que le végétarisme continue à recruter des adeptes, plus de dix ans après la crise de la vache folle. Jusqu'ici, la protéine responsable de la maladie de Creutzfeld- Jacob a fait 105 victimes ; le syndrome peut prendre toutefois jusqu'à deux décennies avant d'être diagnostiqué, de sorte l'on craint que l'épidémie ne culmine en réalité que vers 2005 et se poursuive jusqu'à 2010. Le professeur Richard Lacey, microbiologiste qui fut le premier à alerter les autorités, est d'avis qu'un semblable prion pourrait éventuellement se développer chez le porc et que la plus élémentaire prudence exige qu'on élève plus soigneusement les animaux et de façon plus civilisée.

Enfin, la population québécoise semble plus que jamais auparavant sensibilisée aux conséquences sur la santé humaine de l'utilisation généralisée d'antibiotiques et d'hormones dans les élevages industriels. Aussi faut-il s'attendre à ce que dans les régions où le recrutement des médecins demeure problématique, les populations ont d'autant plus besoin de garanties. En l'absence de telles garanties, les parents seront prêts à monter aux barricades pour protéger leurs enfants.

Recommandations concernant la santé des Québécois et de leurs descendants

1.1 Que soit interdite au Québec l'utilisation de farines carnées et d'antibiotiques, comme stimulants de croissance ;

1.2 Que des normes soient établies concernant l'espace vital des animaux d'élevage de façon à éviter l'entassement excessif, principale cause de : l'exacerbation de l'agressivité, raison alléguée pour justifier la maltraitance des bêtes (brisure des dents, mutilations, amputations, et contentions diverses), la rapidité de transmission des infections, raison alléguée pour justifier l'utilisation déraisonnable de médicaments antibiotiques, autant chez le bétail que chez les travailleurs, afin de tenter de contrecarrer l'effet souvent mortel des agents protéiques (prions) et d'autres maladies infectieuses ;

1.3 Que la disposition de la Politique nationale de l'eau à l'effet de doter les Québécois d'un « cadre juridique » leur permettant, « en cas de conflit », de « faire prévaloir le droit essentiel d'un accès à l'eau pour répondre à leurs besoins fondamentaux » soit réalisée sans délai (Ministère de l'environnement, 2003 ; p. 9).

2. L'incompatibilité des mégaporcheries avec le développement rural

Le Bas-Saint-Laurent et la Gaspésie sont les régions les plus sensibles à la dépopulation. Au départ des jeunes, étudiants ou chercheurs d'emploi, phénomène auquel s'intéressent des chercheurs dont Madeleine Gauthier de l'Université du Québec à Trois-Rivières (UQTR) et Serge Côté de l'Université du Québec à Rimouski (UQAR), s'ajoute celui de l'exode des personnes âgées vers les centres urbains mieux pourvus en services professionnels de santé.

En l'absence d'un financement public adéquat pour les services à domicile, l'opération de fusionnement des centres d'accueils et des Centres locaux de services communautaires, ajouté à l'ensemble du processus de rationalisation dans le réseau de la Santé, a fait très mal aux villages. C'est au terme de combats épuisants que des groupes de citoyens ont dû accepter la fermeture de résidences de personnes âgées, qui faisaient pourtant partie des institutions issues du milieu pour répondre à de très réels besoins. Les travaux de Guy de Bailleul sur le sujet ont été vulgarisés par Solidarité Rurale, instance-conseil au Gouvernement depuis 1997, qui a ainsi contribué à la dénonciation de politiques rédigées dans la capitale régionale et appliquées ensuite « mur à mur », sans considération de leur impact potentiel en terme de déstructuration des communautés rurales.

Nos dirigeants politiques ont enfin reconnu officiellement en 2001 la spécificité du Québec rural, par *la Politique nationale de la ruralité*, dont le sous-titre : *pour une occupation dynamique des territoires* témoigne bien de l'intention d'aligner les stratégies de développement sur cet objectif. La même année, l'UQAR obtenait une Chaire de recherche en développement rural. Pour le titulaire de cette Chaire, le professeur Bruno Jean, le Québec rural n'est pas un territoire en attente d'urbanisation ni de désertification. « C'est un territoire avec une vie socioéconomique spécifique et irréductible aux dynamiques urbaines » (1997 ; 129). Ce sociologue engagé défend depuis près de vingt ans notamment au sein du Groupe de recherche interdisciplinaire sur le développement régional de l'Est du Québec, (GRIDEQ), la thèse d'une sociologie rurale c'est à dire une

façon de vivre, de travailler et de produire à contre-courant du phénomène de métropolisation. Sur la thèse du chercheur et de ses collaborateurs, repose le pari que le mouvement de retour à la campagne soutenu par la préoccupation d'un environnement plus sain et qui s'est d'abord manifesté dans les régions industrielles par un étalement urbain, continuera à se déployer sur l'ensemble du territoire, à rebours du courant migratoire d'urbanisation. Or, ce n'est pas le temps seul qui accomplira ce miracle, ce sont les choix des décideurs locaux, la ténacité des résidents et un encadrement légal cohérent qui assureront la protection de milieux déjà fragiles contre les appétits de profits rapides d'exploiteurs et d'intégrateurs, dont la voracité pécuniaire est stratégiquement et habilement camouflée sous le mirage de promesses d'emploi.

La Loi sur la protection du territoire agricole n'a pas été adoptée pour faciliter la conversion des fermes d'élevage en industries de viande, ni pour accélérer le déboisement des terres en vue de se débarrasser des déjections animales avec une certaine élégance. Aussi, Jean Garon, *père* de cette Loi s'inquiète-t-il de ce que la Commission de protection du territoire accepte aussi facilement la subdivision des terres aux fins d'implantation de mégaporcheres sans se préoccuper de la diminution à moyen terme de notre capital d'une agriculture à vocation tout autant sylvicole que maraîchère.

Recommandations concernant la protection du territoire agricole

2.1 Que soient examinés les effets cumulatifs des autorisations de la Commission de protection des territoires agricoles consenties à des projets d'élevages porcins, de même que le risque à long terme de désertification du territoire rural par toutes les formes d'exploitation industrielles des ressources, y compris la forêt, et que les amendements appropriés soient apportés à la Loi de la protection du territoire agricole ;

2.2 Que le Règlement sur les exploitations agricoles (REA) qui en détermine les normes environnementales soit bonifié en ajoutant à la mesure du taux de phosphore dans le fumier d'autres indicateurs comme le taux d'azote, la concentration de métaux lourds et la présence d'autres contaminants dans le sol afin de préserver la qualité des terres cultivables à des fins alimentaires.

3. L'industrialisation agroalimentaire, un risque pour le patrimoine québécois

Bon nombre de municipalités rurales se voient actuellement aux prises avec le dilemme de la perte de revenus fonciers alors que les infrastructures routières sous leur responsabilité n'en finissent plus de se détériorer sous l'agression répétée et constante de camions lourdement chargés de billots, de tourbe, de gravier, de chaux agricole, de lisiers, etc. À certains endroits, d'anciens ruraux en mal du pays natal risquent de ne plus reconnaître les maisons de leur enfance. Les boisés sont la proie de pilleurs, les flancs de montagne mis à nu, le paysage est dévasté.

La perspective écologique adoptée par de plus en plus de chercheurs en recherche humaine permet de mieux saisir la complexité de la notion de paysage dans ses dimensions physique, biologique et sociale, imbriquées historiquement et en perpétuelle relation d'interdépendance. L'idée évoquée par le journaliste Pierre Foglia qui écrivait : « avant d'appartenir à une nation, à une culture, j'appartiens à un paysage » (*La Presse*, 18 janvier 2003) donne à réfléchir ; c'est d'un rapport identitaire dont il s'agit ici. Rimouski accueillait en octobre 2001, dans le cadre d'un symposium sur le développement des territoires, une sommité internationale, le chercheur Michel Bassand, de Lauzanne (Suisse). Ce spécialiste du processus de l'appartenance identitaire nous a sensibilisés à l'importance pour la cohésion sociale de donner un sens positif à l'utilisation du territoire.

Les associations touristiques misent sur l'attrait de la campagne auprès des nouveaux retraités, les équipements culturels s'ajustant aux goûts de cette clientèle dans l'espoir que les visiteurs étirent la durée de leur séjour et se laissant peut-être tenter par le coût abordable d'achat de maisons ancestrales. Appelé à donner son opinion sur cette tendance d'une revitalisation espérée, l'historien Paul-Louis Martin de l'UQTR, ne démontre qu'un enthousiasme modéré. Selon lui, dans la plupart des villages possédant un fort potentiel patrimonial, il ne reste aujourd'hui que quatre ou cinq maisons anciennes en bon état d'intégrité

architecturale. Suite à ce constat, il déplore que les Québécois aient autant sous-estimé la valeur sociale, culturelle et identitaire, mais aussi économique et touristique de leur héritage architectural et paysager. Nos gouvernements auraient facilement pu ralentir le courant d'uniformisation de la construction de nouvelles résidences, et surtout s'impliquer dans l'aide à la restauration de maisons anciennes.

À long terme, la qualité de vie dans la campagne oxygénée québécoise, nos forêts giboyeuses, nos lacs et rivières poissonneux ainsi que l'ensemble de notre patrimoine naturel et historique constituent sans aucun doute des placements plus sécuritaires et durables que les retombées éphémères de la transformation des terres défrichées par nos ancêtres en terrains affectés à des industries polluantes, usages auxquels succéderont logiquement les industries de décontamination. La destruction d'un héritage sacré n'est rien de moins qu'une profanation !

De plus en plus conscients que les paysages constituent une ressource rare, fragile, limitée et non renouvelable, les gens d'affaires et les résidents vont s'objecter farouchement à ce que ce patrimoine ancestral soit mis en péril de disparaître irrémédiablement sous la pression des intégrateurs dans le marché de la viande de porc.

Recommandations concernant la conservation de l'héritage patrimonial

3.1 Que soit mis en place un programme de soutien aux fermes paysannes c'est à dire de taille transmissible et dont les propriétaires sont également des résidants et contribuent ainsi à la vie sociale, à la dynamique communautaire et à l'économie locale ;

3.2 Que soit créé un Fond spécifique à la restauration des maisons de fermes et résidences ancestrales, incluant des mesures incitatives au retour des retraités dans leur région natale, à leur contribution à l'aménagement paysager intégrant des éléments tels que plantation d'arbres fruitiers, entretien d'un potager, horticulture et ornithologie.

4. En regard de la paix sociale : un dossier plutôt explosif...

Une analyse même sommaire du mouvement de contestation québécoise dans son ensemble, dont l'opposition à l'orientation du Ministère de l'agriculture, n'est que la partie visible de l'iceberg, devrait suffire à convaincre les politiciens de ce que l'État devrait commencer à prendre très au sérieux l'agitation qui se manifeste au sein de la société civile.

D'abord, les comités de citoyens sont formés en majorité de citoyens de la génération du *baby-boom* de l'après-guerre, ceux-là mêmes qui ont amorcé une réforme majeure des institutions québécoises. La justice sociale, la qualité de vie et, peut-être au-dessus de tout, la participation démocratique aux décisions qui les affectent en privé, c'est leur raison de vivre, c'est le champ d'exercice de leur citoyenneté, à défendre comme un droit.

Il y a également une forte proportion parmi ceux qui militent au sein de groupes de pression qui ont en fait des militantes. Une forte proportion des personnes qui s'impliquent activement au sein de groupes de pression est en fait composée de « militantes ». Certaines sont de la première génération des femmes à vivre différemment de leurs aïeules et à revendiquer au nom de leurs petits enfants des mesures concrètes pour assurer un développement durable au Québec. Ces Québécoises auxquelles l'État a refilé la responsabilité des soins à domicile depuis le virage ambulatoire, ne sont pas prêtes à croire que l'omnipotence de la technologie moderne pourra prochainement remplacer l'élémentaire prudence inhérente à un comportement responsable quant à la construction d'un monde viable pour les générations à venir.

Il n'y a pas si longtemps, les cultivateurs étaient respectés, tout investis qu'ils étaient dans la mission sociale de nourrir leurs concitoyens. L'étanchéité des frontières économiques forçait alors les peuples à pratiquer une sorte de souveraineté alimentaire. On nous dira que la globalisation des marchés a rendu

caduque la responsabilité des États à soutenir une autosuffisance minimale pour chaque nation. Si une telle loi économique était incontournable, un pays comme la France serait devenu la ferme nourricière pour tout le territoire de l'Union européenne. Or ce n'est pas le cas selon le spécialiste de la question, le professeur Claude Servolin, qui était de passage à Rimouski en septembre dernier. La libéralisation des échanges a donné lieu en Europe à un ajustement du prix des produits nationaux au marché international, mais sans que chaque pays ne réoriente radicalement sa production en fonction des besoins d'un pays voisin. Ce qui permet à ce chercheur de l'Institut national de la recherche internationale de conclure que la spécialisation au plan agroalimentaire demeure un phénomène particulier réservé aux pays sous-développés...

Accepter de cautionner une politique qui, malgré les connaissances actuelles, néglige de prendre en compte les conséquences écologiques à long terme (déforestation, monoculture, empoisonnement des salmonidés au cœur de nos rivières) contre un dédommagement économique à court terme (mirage de la création d'emplois, subventions à l'agriculture industrielle et à la recherche technologique visant la réparation des futurs problèmes environnementaux ainsi créés), c'est se placer dans un rapport de dépendance et de vulnérabilité que ce soit à l'échelle d'une région, d'une province ou d'un pays.

Nous ne croyons pas trahir la pensée de monsieur Roméo Bouchard, en affirmant que c'est cette perspective que défend l'Union paysanne. Que ce syndicat, conçu pour défendre les petits producteurs, se soit en même temps développé comme syndicat citoyen semble indiquer que les Québécois qui ont compris les enjeux mis en cause sont prêts à s'organiser en une vaste coalition non seulement nationale, mais internationale.

Les développeurs de l'Est du Québec savent pertinemment que la consolidation de la structure économique de cette région passe par son attrait touristique, par des stratégies incitatrices de retour au pays natal s'adressant à

ceux qui ont dû s'exiler, et par l'offre de produits du terroir associée à une agriculture de type paysanne.

Sachant que ses terres fertiles sont plus rares qu'ailleurs au Québec, ce que le Bas-Saint-Laurent refuse en bloc, c'est de devenir rapidement une région sacrifiée, une Bretagne du Québec !

Recommandations concernant la cohabitation harmonieuse des citoyens agriculteurs et des consommateurs, et la conciliation de leurs objectifs

4.1 Que la subvention à l'agriculture soit soumise à une politique cohérente avec les besoins alimentaires de la population québécoise,

- excluant le détournement des subsides à la production d'exportation,***
- et prévoyant une modulation de l'assurance agricole en fonction de la taille de façon à ne pas constituer un incitatif à la production de type industriel ;***

4.2 Que la législation soit harmonisée de façon à favoriser la participation démocratique à un développement approprié et tenant compte des valeurs et de la spécificité culturelle québécoise :

Loi 23,

Loi 184,

Loi sur l'aménagement et l'urbanisme,

Code municipal ;

4.3 Que soit adoptée une réglementation visant à faire respecter une norme de densité animale à l'hectare, que le nombre maximal soit calculé pour chaque municipalité, chaque territoire de MRC, voire chaque région, et que les statistiques soient disponibles pour consultation publique ;

4.4 Que l'expertise professionnelle des agronomes et ingénieurs rémunérés par les producteurs soit complétée par celle des experts autonomes en diverses disciplines scientifiques pertinentes et œuvrant au sein de laboratoires scientifiques de développement durable. Une structure à implanter dans chaque région, comme instance conseil gouvernementale.

CONCLUSION

Nous ne possédons pas, tout comme la plupart des citoyens, l'expertise qu'il faudrait pour conseiller les divers Ministères quant à l'ensemble des mesures pointues à adopter et offrant les garanties d'un développement durable en matière de politique commerciale tout en assurant au Québec une marge de manœuvre suffisante pour faire des choix selon ses valeurs sans risque d'écopier de sanctions économiques de la part des États-Unis. Car, oser défendre un modèle québécois de développement socio-économique, c'est ne défendre qu'une des multiples facettes de l'américanité, un art de vivre distinct que seul permet l'avènement d'une véritable diversité culturelle.

Toute avancée en cette direction serait non seulement profitable à des générations futures de Québécois et peut-être plus encore à d'autres peuples des Amériques, en particulier ceux qui sont actuellement poussés à développer des monocultures au dépend de leurs forêts. Et dans cette perspective, l'Amérique a un urgent besoin du courage des Québécois de plus en plus nombreux, il faut en convenir, à comprendre les grands et les vrais enjeux ici en cause.

RÉFÉRENCES

COMITÉ CIVIQUE DE SAINTE-LUCE (février 1997)

Les impacts socio-économiques et environnementaux de l'implantation de l'industrie porcine à Sainte-Luce, Sainte-Luce, 37 p.

COMITÉ CIVIQUE DE SAINTE-LUCE (novembre 1997)

Industrie porcine versus la santé publique, l'environnement et le droit collectif des citoyens : l'industrie porcine, c'est la privatisation des profits... et la socialisation des pertes ! Bilan du Colloque, Sainte-Luce, 135 p.

COMITÉ DE COORDINATION DE L'UNION PAYSANNE (27 octobre 2002)

Document d'orientation sur l'industrie porcine en rapport avec les audiences du BAPE, Saint-Germain-de-Kamouraska, Union Paysanne, 10 p.

DORÉ, Denis (2001)

Le projet d'implantation d'une filière porcine au Saguenay - Lac-Saint-Jean sous le regard du développement durable : Autopsie d'un fiasco collectif, DDR-9004, Séminaire thématique en développement régional, Chicoutimi, Université du Québec à Chicoutimi (UQAC), 41 p.

FRANCOEUR, Louis-Gilles (3 avril 2002)

L'eau potable des municipalités : Québec avalise la dilution à des fins « esthétiques », *Le Devoir*, édition internet, <http://www.ledevoir.com/public/client-css/news-webview/305e.html?newsid=9241>

FRANCOEUR, Louis-Gilles (2 avril 2002)

Une ville autorisée à diluer une eau non conforme : Sainte-Martine mélangera la sienne avec de l'eau provenant de Châteauguay, *Le Devoir*, édition internet, <http://www.ledevoir.com/public/client-css/news-webviewbdb1.html?newsid=9213>

FRANCOEUR, Louis-Gilles (30 janvier 2001)

Le contrôle de l'eau s'étendra aux puits privés, *Le Devoir*, <http://www.ledevoir.com/ecol/2001a/puits300101.html>

GÉLINAS, Jacques B. (2001)

L'agriculture prise au piège de la globalisation, Bio-bulle, N° 33, 3 p.

GINGRAS, Benoît (juillet 1996)

Les odeurs reliées aux activités agricoles, Bulletin d'information en santé environnementale (BISE), Vol. 7, No 4, Québec, Réseau de la santé publique du Québec, 11 p.

GOUVERNEMENT DU QUÉBEC (2003)

L'eau. La vie. L'avenir. Politique Nationale de l'eau. Ministère de l'environnement, Québec, 94 p.

GROUPE DE RECHERCHE INTERDISCIPLINAIRE SUR LE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL DE L'EST DU QUÉBEC (GRIDEQ) (1993)

Développement régional : problématique et programmation de recherche du GRIDEQ, Pierre BRUNEAU, Serge CÔTÉ, Hugues DIONNE, Bruno JEAN, Danielle LAFONTAINE, Paul LAROCQUE, Carol SAUCIER, Oleg STANEK, Rimouski, GRIDEQ, 166 p.

JEAN, Bruno (1997)

« La ruralité face au défi démographique », in *Rebâtir les campagnes : des villages et des petites villes au XXI^e siècle*, Roméo BOUCHARD (dir.), Trois-Pistoles, Éditions Trois-Pistoles, p. 125 à 139.

JEAN, Bruno (1985)

Agriculture et développement dans l'Est du Québec, Québec, Presses de l'Université du Québec, 431 p.

LACROIX, Benoît (30 mars 2002)

Sources sacrées, Le Devoir, édition internet
<http://www.ledevoir.com/public/client-css/news-webview574d.html?newsid=9184>

MARTIN, Paul-Louis (1997)

« Revitaliser le patrimoine culturel », in *Rebâtir les campagnes : des villages et des petites villes au XXI^e siècle*, Roméo BOUCHARD (dir.), Trois-Pistoles, Éditions Trois-Pistoles, p. 184 à 195.

RÉGION LABORATOIRE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE DU SAGUENAY – LAC-SAINT-JEAN (2000)

L'analyse de projets dans une perspective de développement durable : Le modèle de la région laboratoire du développement durable du Saguenay-Lac-Saint-Jean, Version 4, Alma, 26 p.

L'industrie porcine : assurance de durabilité ou de précarité ?

SOCIÉTÉ RADIO-CANADA (2003)

Des maladies animales transmises à l'homme : le mystérieux prion,
http://radio-canada.ca/tv/decouverte/53_zoonose/zoonose/index.html

SOLIDARITÉ RURALE DU QUÉBEC (décembre 1995)

Déclaration sur les fusions de CLSC avec d'autres institutions de santé en milieu rural, adoptée par le Conseil d'administration de Solidarité rurale du Québec, 5 p.

UNION PAYSANNE (27 octobre 2002)

Document d'orientation sur l'industrie porcine en rapport avec les audiences du BAPE, Saint-Germain-de-Kamouraska, Comité de coordination de l'Union paysanne, 10 p.

UNION QUÉBÉCOISE POUR LA CONSERVATION DE LA NATURE (UQCN) (9 mars 2002)

Puits individuels contaminés, Texte d'un témoignage rendu au Forum itinérant sur l'agriculture durable organisé par l'UQCN à Saint-Anselme, 5 p.